



Action sociale

Un taux de non-recours aux prestations sociales qui dépasse 30 %

Dans *Études et résultats* n°1263 d'avril 2023, Claudine Pirus (Drees) enquête sur l'opinion des Français concernant le non-recours et les raisons principales qui expliqueraient que certaines personnes ne bénéficient pas d'allocations auxquelles elles peuvent prétendre ⁽¹⁾. Cette étude interroge aussi le degré de connaissance des enquêtés sur les principales prestations sociales ⁽²⁾.

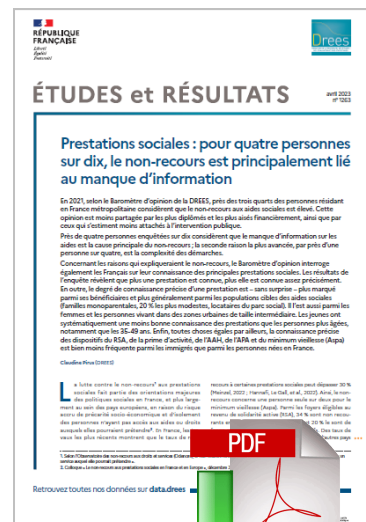
L'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore) distingue cinq formes principales de nonaccès aux droits et services : le non-recours par non-connaissance, par non-proposition de la part des conseillers ou agents prestataires, par non-demande, par non-réception (démarches non menées à terme) et par non-orientation (manque d'accompagnement dans l'accès aux aides).

En 2021, 39 % citent comme raison principale au non-recours le manque d'information sur les aides ou les organismes à qui s'adresser. La deuxième raison la plus avancée, par 23 % des enquêtés, est la complexité des démarches.

Près de trois Français sur quatre estiment que le non-recours aux prestations sociales est élevé. Cette opinion est moins partagée dans les milieux socialement favorisés et plus aisés financièrement, ainsi que par ceux ayant une vision plus libérale du rôle des pouvoirs publics et en faveur d'une maîtrise du coût de la Sécurité sociale. En revanche, parmi les enquêtés s'exprimant en faveur d'une intervention plus importante des pouvoirs publics dans le domaine économique et social et envers les plus démunis, 80 % considèrent que le non-recours touche un grand nombre de personnes.

Le Baromètre d'opinion interroge également les Français sur leur connaissance des principales prestations sociales. Les résultats de l'enquête révèlent qu'en 2020, un répondant sur deux affirme avoir « *entendu parler* » d'au moins sept prestations sur les neuf citées, contre plus de six sur dix en 2016, soit une baisse de douze points. À noter que les allocations familiales, les aides au logement et le revenu de solidarité active (RSA) sont des prestations très largement connues avec 95 % des personnes interrogées en 2020 qui déclarent en avoir entendu parler.

Quelle que soit la prestation citée, les femmes déclarent davantage savoir à qui elle est dédiée de manière assez précise, contrairement aux hommes, aux jeunes et aux immigrés. L'âge est aussi un critère déterminant : en 2020, près de 45 % des enquêtés de 35 à 49 ans connaissent précisément l'allocation d'aide au logement ou le RSA, contre respectivement 36 % et 29 % parmi les 18-24 ans. Un autre critère évoqué : les habitants des milieux ruraux (unités urbaines de moins de 20 000 habitants) et des grandes agglomérations (unités urbaines de 100 000 habitants ou plus) ont systématiquement une moins bonne connaissance des prestations que ceux des unités urbaines de taille intermédiaire.



(1) – « Prestations sociales pour quatre personnes sur dix, le non-recours est principalement lié au manque d'information » (8 pages).
(2) – Les questions d'opinion sur le non-recours et les raisons du non-recours sont posées tous les ans depuis 2016 auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 4 000 personnes. Celles sur la connaissance des prestations par les enquêtés sont posées uniquement les années paires depuis 2014.



Les déchets non dangereux peuvent être une source de richesse lorsqu'ils sont triés et valorisés

Dans *Insee Première* n°1944 d'avril 2023, Marianne Fontvieille (Insee) traite des déchets non dangereux générés par les différents secteurs d'activité ⁽¹⁾. Ces déchets non dangereux, hors minéraux et boues, peuvent être classés selon trois catégories : les déchets banals (les déchets en mélange et les déchets triés, tels que le bois, le verre, le papier-carton, le caoutchouc, les plastiques, les textiles ou encore les métaux) ; les déchets organiques (matières d'origine animale ou végétale, alimentaires) et les déchets ponctuels (équipements hors d'usage, déchets verts). L'analyse ne porte pas sur les substances explosives, nocives, toxiques, sur les déchets souillés par une substance dangereuse ou encore sur les déchets minéraux et les déchets de boues.

En 2020, en France, les ménages sont les premiers producteurs de déchets non dangereux avec 35 % des déchets générés. Une augmentation de 17 % par rapport à 2016, en raison notamment des différents confinements dus à la crise sanitaire. Les établissements industriels, quant à eux, ont généré 33 % des déchets non dangereux.

Les établissements de l'industrie manufacturière de dix salariés ou plus produisent près de 14 millions de tonnes de déchets non dangereux (contre 16 millions de tonnes pour les établissements du tertiaire de vingt salariés ou plus). Dans ces deux secteurs confondus, les déchets banals représentent 85 % des déchets non dangereux, contre 11 % pour les déchets organiques et 4 % pour les déchets ponctuels.

Mais les types de déchets générés sont directement liés à l'activité des établissements : 92 % des déchets banals sont générés par les industries du bois et du papier par exemple. Concernant les déchets banals, la proportion de déchets triés varie nettement selon les secteurs d'activité : elle atteint 81 % dans l'industrie manufacturière, contre 76 % dans les services et 68 % dans le commerce.

Toujours en 2020, 35 % des déchets organiques sont des déchets évitables, c'est-à-dire qu'ils sont composés à plus de la moitié de déchets organiques d'origine végétale (fruits, céréales, etc.). Ils sont majoritairement issus du commerce et des services, avec 57 % de ces déchets qui pourraient être réduits via un recours accru au réemploi ou à la réutilisation. 92 % des déchets organiques évitables du secteur du commerce sont générés par le commerce de gros de produits alimentaires. Dans les services, près de deux tiers de ces déchets évitables sont produits par l'hébergement-restauration et les établissements de santé. Enfin, l'agroalimentaire concentre 95 % des déchets évitables de l'industrie manufacturière.

Dans les services, 71 % des déchets triés sont valorisés, contre 37 % pour les déchets en mélange. Les déchets de métaux sont les plus valorisés pour leur matière (85 %), suivis par le papier-carton, le verre, le textile et le cuir (à plus de 60 %). Les déchets de caoutchouc (33 %) et de bois (30 %) sont les plus valorisés énergétiquement avec récupération d'énergie. En revanche, une part importante des déchets triés de plastiques (52 %), textiles (37 %), verre (34 %) et papier-carton (32 %) est acheminée dans des décharges ou incinérée, sans récupération d'énergie.

Malgré la généralisation du tri à la source et des autres actions menées, seulement un établissement sur quatre connaît précisément les quantités de déchets qu'il produit, et près de la moitié les mesure par des estimations...



La pensée hebdomadaire

« Il y a ceux qui ratent ces examens [le brevet des collèges ou le bac]. Ceux qui échouent dans le système scolaire, ceux qui n'y arrivent pas, ceux qui ne bossent pas, ceux qui n'ont aucun mérite, ceux qui ont glandé, ceux qui vont mal, ceux qui sont en crise d'ado géante, ceux qui ont une vie difficile, ceux qui sont en situation de handicap, ceux qui n'ont rien compris. Ils existent. C'est une minorité mais ils comptent. Prendre de haut des diplômes que ces élèves n'ont pas réussi à avoir, c'est une double peine. Un affront qu'on leur fait. En somme, ne déprécions pas ce que nous donnons à notre jeunesse. Si, le cas échéant, cela nous semble vain, facile ou dévalué, les seuls à mépriser ce sont... nous. De n'avoir rien de meilleur à proposer. »

Mara Goyet, essayiste, « Casser le bac, c'est trop facile », *L'Obs* du 8 juillet 2021.

(1) – « Avec la crise sanitaire, moins de déchets dans les établissements industriels et de services en 2020 » (4 pages).